

Etre acteur pour ne pas subir



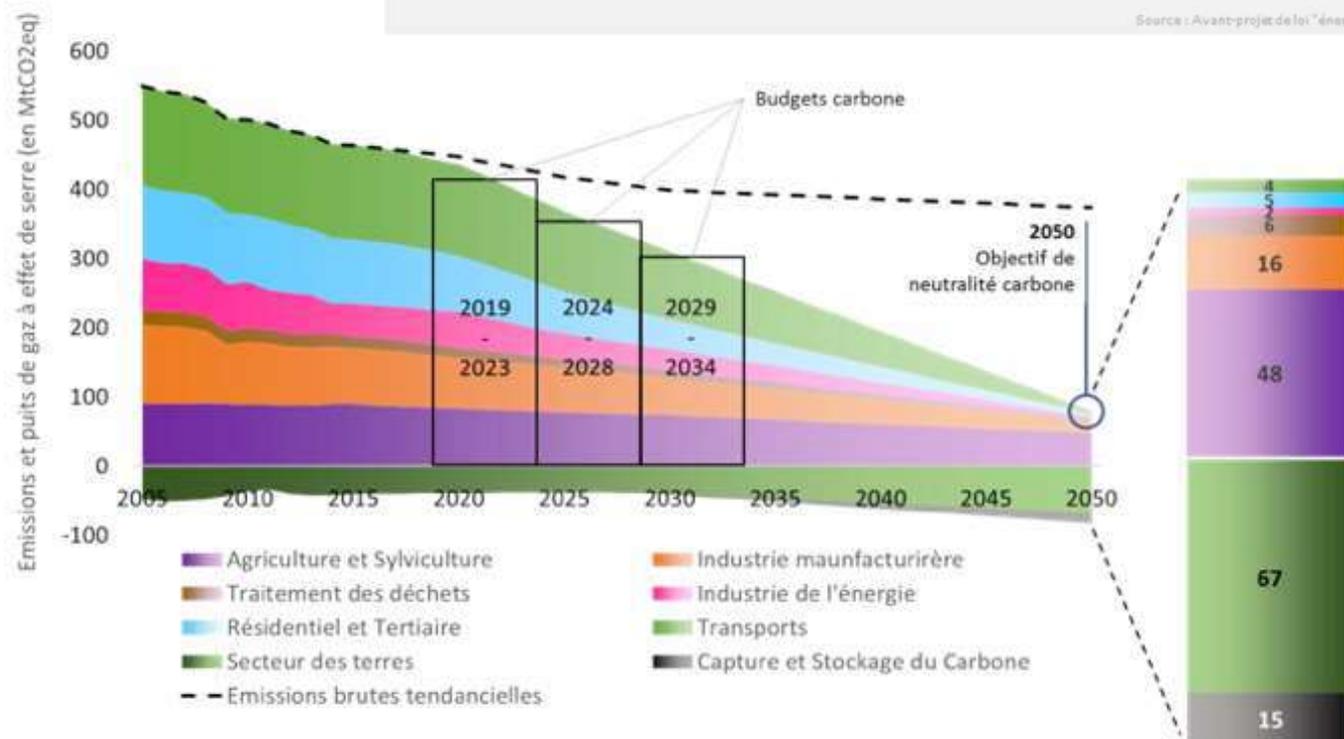
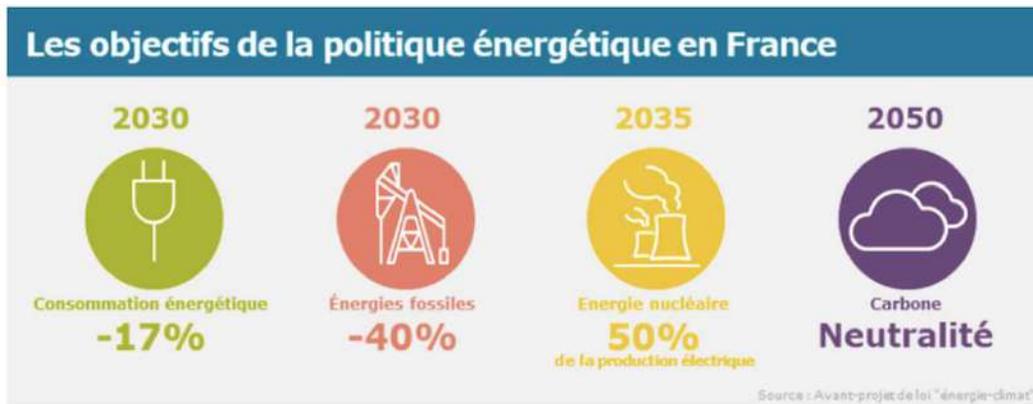
Comment lutter contre le développement
anarchique
des développeurs industriels d'éoliennes
et de centrales photovoltaïques?

Une nouvelle stratégie est nécessaire

- L'expérience de Fontenay-le-Marmion
- Tester un nouveau moyen d'action : la collaboration entre la collectivité et les citoyens
 - Reprendre la main grâce à une étude de potentiels
 - Organisation de visite à destination des élus communaux
 - Co-construire avec les habitants pour plus de légitimité
- Un contexte réglementaire favorable : la définition des Zones d'Accélération des Energies renouvelables

Des objectifs nationaux

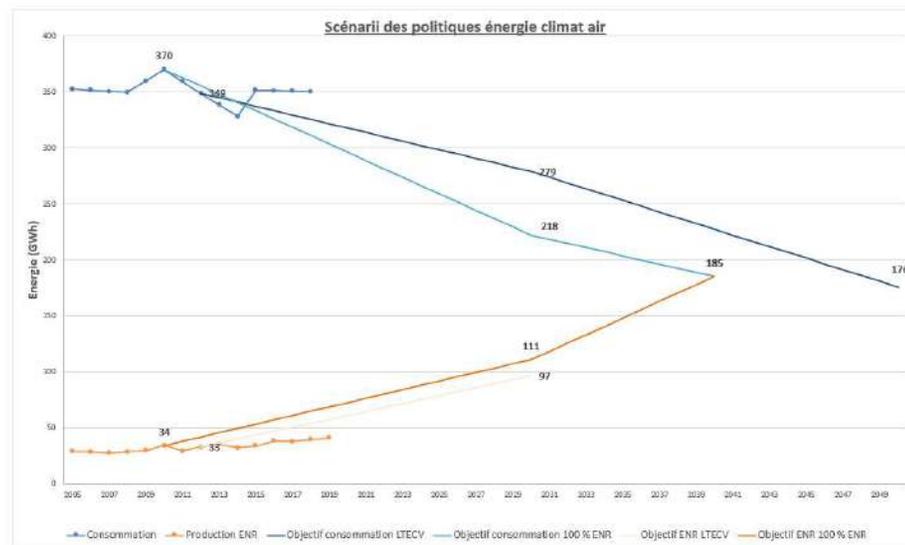
- La démarche de la communauté de communes s'inscrit dans les objectifs de développement des Energies renouvelables (EnR) déclinés par l'Europe, l'Etat et les territoires (dans lesquels s'inscrit la démarche du 100% suivante).
- Objectifs de développement transcrits notamment dans la loi de mars 2023 et l'obligation pour les communes de définir des zones d'accélération pour toutes les Energies renouvelables



Trajectoire de réduction des émissions de GES, budgets-carbones et objectif facteur 6 en 2050 - SNBC révisée

2018 : La CCVOO s'engage à 100% EnR en 2040

- À la suite de la délibération du Conseil communautaire du 27 Février 2020, la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon (**CCVOO**) est impliquée dans la démarche 100% Energies Renouvelable (100% EnR) dont l'objectif est la réduction des consommations énergétiques de 50 % et le passage à 100% d'énergies renouvelables d'ici à 2040.
- **Il s'agit d'une stratégie de résilience énergétique afin que le territoire reprenne en main la question énergétique et ne subisse pas les aléas du marché de l'énergie.**
- La transition énergétique a été scénarisée par les élus en fonction du potentiel du territoire. Les principaux potentiels de réduction des consommations énergétiques sur le territoire portent sur les changements des comportements individuels, l'augmentation de l'efficacité énergétique de l'habitat ainsi que les changements en termes de mobilité.
- La production énergétique doit reposer sur un mixte comprenant le solaire photovoltaïque, thermique, le bois énergie, la méthanisation, la géothermie et l'hydroélectricité.
- La scénarisation a également mis en avant que les implications techniques et financières de tous les acteurs du territoire (collectivités communales et intercommunales, entreprises, associations et habitants) permettent d'essaimer et d'agir comme effet levier pour atteindre nos objectifs de résilience.



L'Etude de gisement potentiel des énergies renouvelables éolien et solaire PV au sol

Enjeux:

- Connaître le potentiel technique
- Ne pas subir la logique des opérateurs privés
 - Organiser une production des EnR **par et pour le territoire**
- Permettre l'**appropriation collective** du développement
 - Minimiser au mieux les nuisances
 - Optimiser les retombées locales

Ces dernières années, mois, jours...

- Consultation sur Fontenay-le-Marmion : Décision non prise en compte par Neoen
- Courrier co-signé des 23 maires du territoire transmis à 21 développeurs, les invitant à interrompre toute prospection dans l'attente du positionnement officiel des collectivités concernées: **Non respecté par un seul développeur**
- Décision du comité de suivi de l'étude :
 - La démarche de co-construction avec les habitants
 - précédée d'une animation territoriale pour se laisser le temps des échanges entre élus et habitants d'ici à cette rentrée
 - Objectif: Toucher les personnes pour ou contre les énergies renouvelables et les amener à participer aux 7 ateliers de co-construction de l'étude

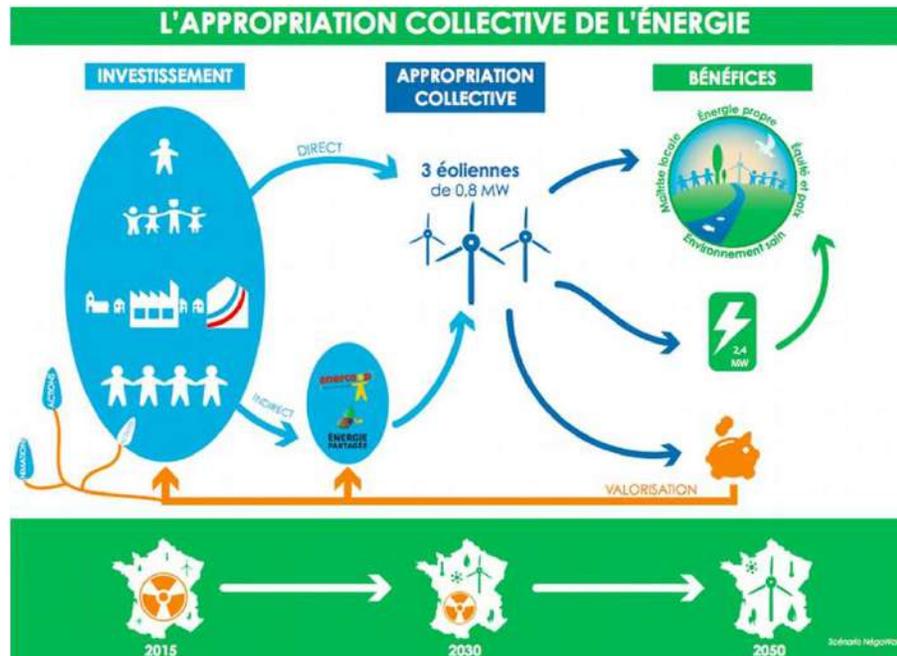
54 participants
93 participations
18 communes représentées

Calendrier de l'animation territoriale

- **22 juin** : Colloque "Penser aujourd'hui pour anticiper demain !",
- **24 juin** : Journée énergie-climat
- **26 juin** : Visite de Malaunay (76)
- **29 juin** : Visio : la CC des Crêtes préardennaises
- **5 juillet** : Vents Citoyens à Saint-Hilaire-du-Maine (53)
- **18 Sept**: Visite Visite Ferme solaire urbaine
- **18 Sept - 10 Nov**: Expo 2050 du SDEC, collèges de SMF puis Evrecy
- **28 Sept / 2 Oct**: 2 Sessions d'Escape Games « Mission Energie »

➔ **7 ateliers de co-construction**

- **29 juin** : Visio : la CC des Crêtes préardennaises



**Les Crêtes
Préardennaises**
Communauté de Communes

✓ **11 Elus Municipaux participants**

5 juillet : Vents Citoyens à Saint-Hilaire-du-Maine (53)



➤ Éléments à la demande de plusieurs participants aux ateliers:

En lien sur le site internet de l'association citoyenne

<https://vents-citoyens-53.org/>

✓ 12 Elus Municipaux participants

✓ 3 autres délégations participantes, 30 personnes au total

➤ Partenariat avec  le réseau des énergies citoyennes en Normandie
<https://energie-partagee.org/monter-projet/se-faire-accompagner/les-reseaux-regionaux/eclore-normandie/>



- **18 Sept:** Visite de la Ferme solaire urbaine de Colombelles



Ces dernières années, mois, jours...

- **Le cadre réglementaire : la définition des Zones d'Accélération des Energies renouvelables** à réaliser par les communes sans quoi elles ne peuvent pas définir de zones d'exclusion



Je suis élu.e



J'identifie des zones d'accélération sur mon territoire.



Ces zones témoignent de ma volonté politique d'implanter des énergies renouvelables sur une partie de mon territoire plutôt qu'une autre.



Les développeurs sont incités à se diriger vers ces zones qui laissent présager une bonne acceptabilité locale du projet. Afin de les encourager à se diriger vers ces zones les dispositifs de soutien aux EnR peuvent prévoir des incitations économiques



Une fois ma ZAENR validée par le CRE, je peux dans un second temps définir une zone d'exclusion

Je n'identifie pas de zones d'accélération sur mon territoire.

Rien n'empêche les développeurs de développer des projets sur mon territoire.

Ils n'ont pas l'information de l'acceptabilité ou non, et n'ont pas de possibilité de compenser leurs pertes économiques liées au choix d'une zone bénéficiant d'une meilleure acceptabilité. Ils doivent donc arbitrer entre acceptabilité et équilibre économique, et la zone choisie peut ne pas être la zone préférentielle pour ma commune.

Si je n'ai pas de ZAENR, je ne peux pas définir de zone d'exclusion

Loi du 10 mars 2023

Présentation par la Préfecture en « Forum des élus » le 2 octobre 2023

Scénarios pour le territoire

- Laisser la main à des opérateurs privés

ou

- Définir des Zones d'Accélération **et d'exclusion** des Energies renouvelables acceptables et
- Construire un cahier des charges contraignant sur la base de nos craintes, imaginer un développement maîtrisé par le territoire, en choisissant les partenaires (collectivités, entreprises, habitants)

Et après?

- Atelier de synthèse
- Conseil communautaire
- Préfecture (avant le 31 décembre)